L'école syndicaliste de Seine-et-Marne

Bulletin trimestriel du SNUDI-FO 77, 2 rue de la Varenne 77000 Melun

tel: 01 64 087 12 61 ou 07 55 61 67 42

mail: fo77snudi@gmail.com site internet : http://77.fo.snudi.fr Directeur de la publication : Karim Benatti CPPAP n°0924 S 07347



Éditorial

Salaire, pouvoir d'achat : nous ne passerons pas à autre chose !

Comme tous les travailleurs, les enseignants et les AESH subissent de plein fouet l'effondrement de leur pouvoir d'achat du fait d'un décrochage des salaires face à une inflation inédite qui alimente des profits monstrueux.

C'est une situation que chaque collègue éprouve dans le quotidien dans son foyer.

Le ministre de l'Education Nationale, véritable missi dominici du président Macron, considère que le dossier des salaires est clôt. Il faut lui accorder une certaine cohérence puisqu'alors qu'il était ministre des comptes publics, il considérait qu'il fallait sortir progressivement des mesures destinées à « limiter » la hausse des prix de l'énergie. Cette sortie progressive s'est accompagnée d'une hausse de 15 et 10 % des tarifs de l'électricité en février et en août, et déjà on annonce que début 2024 ces tarifs pourraient augmenter de 10 à 20 % ce qui conduira une nouvelle fois à grever les revenus de tous les salariés.

Devenu ministre de l'Education Nationale, le voilà expliquer mettre en œuvre une revalorisation historique du salaire des enseignants.

Insulter l'intelligence de toute une profession en présentant une politique anti-salariale comme des mesures qui protègent et améliorent les revenus, est en soi un signe du mépris qui règne dans les plus hautes sphères de l'Etat à l'endroit du corps enseignant. Imaginer qu'il suffit de parer son incurie d'éléments de langage pour éteindre un feu qui couve, alimenté par la paupérisation, les conditions de travail, la défiance et les pressions institutionnelles, c'est jouer les incendiaires et entretenir la crise. Or c'est bel et bien ce que fait le ministre Attal lorsqu'il dénonce les dysfonctionnements qu'il a contribué à créer, par un soutien sans faille aux politiques engagées depuis 2017, pour y apporter des réponses qui aggraveront les situations pointées du doigt.

Prenons deux exemples qui illustrent cette méthode.

Après 5 années de gel du point d'indice que le ministre Attal a soutenu, le voilà qui s'indigne du niveau de rémunération des enseignants, rattrapés par le SMIC en début de carrière, prétexte à une revalorisation qui passe par des primes* et qui conduit à un tassement des grilles de salaire. Pire, avec le Pacte que certains n'auront d'autres possibilités que de le signer, il s'agit de faire croire que l'individualisation des salaires à travers un travail supplémentaire est une revalorisation.

Après la suppression de milliers de postes dans le premier et second degré, également soutenue par le ministre, le voilà indigné des millions d'heures de cours perdus par les élèves, prétexte cette fois-ci à l'annonce de la mise en place de formations sur le temps des vacances scolaires.

En définitive, le ministre déplore ce qu'il a soutenu tout en œuvrant pour aggraver une situation plus que critique dans les écoles.



n° 79 - Septembre 2023 Déposé le29-09-23

VAUX LE PENIL PPDC

SITE DE DEPOT LA POSTE DISPENSE DE TIMBRAGE

•				•
So	m	m	2	ır۵
20			ч	

Edito	p 1
Edito (suite) Salaires	p 2
Bulletin d'adhésion	р 3
Evaluations d'écoles	

p 4

CR du CSASD

Un syndicat indépendant pour défendre : les statuts les postes les salaires l'unicité et la laïcité de l'école publique

SYNDIQUEZ-VOUS!

EDITORIAL (suite)

Salaire, pouvoir d'achat : nous ne passerons pas à autre chose !

Pour le SNUDI-FO 77, la seule façon de ne pas avoir à déplorer l'état de l'école et de ses enseignants, épuisés et démoralisés, c'est de revenir sur la politique mise en œuvre ses 6 dernières années et de répondre aux revendications, qu'elles soient salariales ou qu'elles portent sur les conditions de travail!

Puisque le ministre manifeste clairement son intention de poursuivre dans la voie de l'appauvrissement de la profession, il est temps d'organiser à l'échelle nationale une riposte unitaire pour obtenir une réelle augmentation de nos salaires, sans aucune contrepartie. Lutter contre la paupérisation de toute la profession, rendre désirable le métier d'enseignant, doit passer par cette voie avant toute autre chose.

C'est bien dans cette perspective que le SNUDI-FO 77 compte orienter son action.

Pour résister, revendiquer, reconquérir, rejoignez le SNUDI-FO 77!

*La revalorisation dite socle se fait sur la base d'une augmentation indemnitaire qui n'entre pas dans le calcul des pensions, elle ne concerne que 10 % des effectifs pour la part la plus élevée quand 66 % des effectifs sont concernés par la part la moins élevée.

Karim Benatti - Secrétaire départemental du SNUDI-FO 77

SALAIRES

De qui se moque-t-on?

lors que l'inflation sur les produits alimentaires A atteint plus de 20% sur un an et que celle-ci est d'au moins 5% sur l'ensemble des biens d'après l'INSEE, le gouvernement confirme l'appauvrissement des enseignants avec sa prétendue revalorisation salariale. Cette hausse se fonde sur un mensonge éhonté, affirmer que l'ensemble des enseignants va être revalorisé à hauteur de 10%. Un document interne de l'Education nationale, révélé par l'AFP, montre que la majorité des enseignants (66%) ne sera augmenté que de 95 euros (soit une hausse de revenus de 3,4 %). Par ailleurs, les modalités de ces augmentations conduisent à un tassement inédit des grilles de salaires. Ainsi entre le 4ème et le 7ème les passages d'échelons se traduiront par des augmentations de l'ordre d'une trentaine d'euros. Cet appauvrissement est confirmé par les différents chiffres circulant sur les réseaux sociaux. Ainsi, l'économiste et enseignant à Sciences Po Lucas Chancel, en s'appuyant sur les données de l'INSEE et du ministère de l'Éducation Nationale, a pu affirmer qu'un enseignant de collège débutait avec 2,2 SMIC en 1980 contre 1,2 SMIC en 2022. Quant au Pacte, affirmer qu'il s'agit d'une revalorisation va au-delà de l'abus de langage puisqu'il ne s'agit ni plus ni moins que de travail supplémentaire. En définitive, il s'agit de travailler plus pour perdre moins!

Refus de bloquer les prix et d'imposer les profits stratosphériques des entreprises de l'énergie, de l'agroalimentaire et de la distribution, refus d'augmenter réellement les salaires et de les indexer sur l'inflation, voilà où mène la politique salariale du gouvernement.

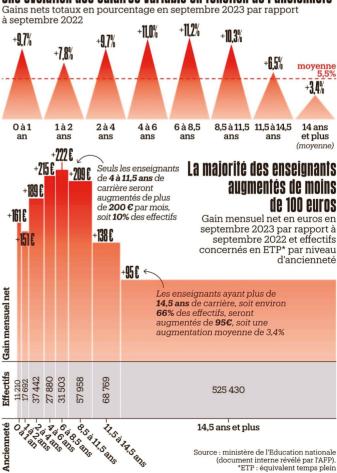
Plus que jamais, le SNUDI-FO et sa fédération réaffirment :

Abandon du Pacte et augmentation des salaires pour

tous sans condition par l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Indexation des salaires sur l'inflation et un dégel du point d'indice d'au moins 25% pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans.

Une évolution des salaires variable en fonction de l'ancienneté





Bulletin d'adhésion 2023

SNUDI-FO 77

2 rue de la Varenne - 77000 MELUN

e.mail : fo77snudi@gmail.com site : http://77.fo-snudi.fr



Nom :				•••••			Pr	énom	:			Corps : P.E. / Instit
Grade : d	classe ı	norma	ile / H0	C / cla	sse ex	ceptic	onnell	e F	Fonctio	on : Ac	ljoint -	Directeur - ASH - autre :
Echelon	:				D	ate de	e pass	age:.				
Affectat	ion 202	22 / 20)23 :									
^ drocco	norcol	nalla										
Auresse	persor	Mene	:								•••••	
Télépho	ne fixe	:	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	•••••				Porta	ble :			
E-mail p	ersonn	iel :									Je dé	clare adhérer au SNUDI-FO (date et signature)
	1_											
la force sun	dicale	MON	NTANT	DES (COTIS/	ATION	IS 202	<u> </u>				Règlement de la cotisation : 2 possibilités :
- lolovojio	Mens				T		T -	T 0		1 40	144	> Chèque(s) à l'ordre de « SNUDI-FO 77 »
Echelons Instit.	1	2	3	4	5	6	7 135€	8 140€	9 150€	10 160€	11 170€	Plusieurs chèques possibles (10 maximum)
P.E.	81	115	140€	145€	155€	165€	175€	185€	195€	215€	225€	prélevés aux dates que vous indiquerez.
PE HC				230€	250€	260€						(à partir de janvier 2023)
Cl. exc.	250€	255€	260€	265€	270 € :	au-delà						Paiement par prélèvement
			_									autorisé pour l'année en cours ;
retraite		105						NT COTIS				formulaire à remplir au dos de cet imprimé.
AESH/EVS		36 €			écialisé/		1E	+ 15				
stagiaire		81 €			rect. 1 cl. rect. 2-4 (+ 4€				A retourner au trésorier :
C.parental Disponibilité	<u> </u>	51 ±			rect. 2-4 (+ 6 € + 11				Guillaume DEBAS
Contractuel		80 €			ect. 3-3 (ıs	+ 15				SNUDI-FO 77 69 E rue des charmes
Etudiant M1		36 €	€									77515 Faremoutiers
½ tps		½ cot										Tél : 06 73 07 39 85
75%		3/4 CO1	tis									
Montant de ta cotisation 2023 :												
Paiement par chèques : Nombre de chèques :												
Paieme						nent aı	u dos.	_				
Paiement par simple renouvellement de prélèvement (complète ci-dessous) Au Snudi FO 77, tout renouvellement d'adhésion nécessite un accord annuel .												
Nom Prén	om :											
												n sur mon compte. 5//2023.

Signature:

EVALUATIONS D'ECOLES

La rectrice donne raison au SNUDI-FO 77 et à la FNEC-FP FO de Créteil!

e 15 septembre, suite à l'intervention de Force Ouvrière en CSA académique, la rectrice de Créteil* a confirmé que les évaluations d'écoles ne sont pas un dispositif obligatoire.

Le SNUDI-FO 77 n'a cessé de le répéter depuis qu'elles sont menées sur le département, les évaluations d'écoles n'ont aucun caractère obligatoire et jamais aucun texte prouvant le contraire n'a pu être opposé.

Contrairement aux discours de certaines circonscriptions, les évaluations d'écoles ne procèdent pas de notre statut. Elles ne peuvent donc pas être imposées aux écoles qui n'en veulent pas, quel que soit le bricolage proposé sur les 108 heures.

Ajoutons, que non réglementaires, et donc non statutaires, les évaluations d'écoles ne sauraient être imposées par des enseignants volontaires à des enseignants qui les refusent.

Le SNUDI-FO 77 invite l'ensemble des écoles à refuser ce dispositif de mise en concurrence des écoles et de contrôle de conformité l

*Nommée Rectrice de Créteil cet été, Julie Benetti vient remplacer Daniel Auverlot parti présider...le Conseil d'Évaluation de l'École!

COMPTE RENDU du CSASD

(Comité Social d'Administration Spécial Départemental)

65 postes, 134 fermetures

e CSASD de rentrée s'est tenu ce jeudi 7 septembre. Après les déclarations liminaires des organisations syndicales, la Directrice académique a présenté ses nouveaux projets d'ajustement de la carte scolaire de juin pour 65 écoles du département.

Pour rappel, une dotation globale de 65 postes avait été concédée à la Seine et Marne en janvier. Après les deux premières phases, il ne restait plus que cinq postes à octroyer... Malgré cette modique dotation, le SNUDI-FO 77 a âprement bataillé.

- ▶ 101 fermetures ont été actées. Elles correspondent à des fermetures effectives depuis la rentrée, prononcées en février ou en juin.
- ▶ 33 fermetures ont été annoncées ce 7 septembre : 15 sont des fermetures contraires aux mesures précédentes comme c'est le cas pour l'école du Val Fleury de Meaux, qui avait obtenu une ouverture de classe en janvier mais qui doit fermer en septembre.
- ▶ 14 fermetures n'ont fait l'objet d'aucune discussion préalable lors des précédentes phases !

Ces 14 nouvelles fermetures « sèches » ont été fermement dénoncées par le SNUDI-FO 77. Les écoles concernées n'ont fait l'objet d'aucune mesure en février ou en juin, n'ont pas été informées d'une mesure de fermeture à la rentrée et, bien souvent, n'ont pas fait l'objet d'un comptage de rentrée de la part des IEN. Une situation inacceptable et sans précédent pour le SNUDI-FO 77.

▶ 4 fermetures sont des fermetures révisables qui se sont transformées en fermetures définitives.

N'en déplaise à Madame la DASEN, les conditions de rentrée sont chaotiques dans bien des écoles.

Une véritable saignée!

Sur les 1070 écoles et groupes scolaires que compte le département, 130 écoles ont subi une fermeture lors d'une des 3 phases de carte scolaire de cette année. 12 % des écoles ont donc été concernées par au moins une fermeture, inacceptable !

Les représentants du SNUDI-FO 77, ainsi que les autres représentants des personnels, ont ensuite défendu les situations de nombreuses écoles. Ils sont notamment revenus sur les nouvelles fermetures qui sont toutes inacceptables.

Nous avons également dénoncé l'attitude de certains IEN qui prétendent décider de mesures en amont de la commission lors des opérations de comptage.

Ainsi ces fermetures seront effectives dès le 14 septembre.

Les représentants des personnels ont eu à s'exprimer sur ce projet par un vote :

Contre: 1 FO, 5 SNUipp, 1 CGT, 1 SNALC, 1 UNSA

Abstention: 1 UNSA

Pour: 0

Grâce à cette unique abstention, l'administration a pu entériner ce projet sans même laisser une chance aux écoles concernées par une fermeture sèche de s'organiser pour faire valoir leurs revendications.

La SNUDI-FO 77 craint vivement, qu'à l'instar des départements du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, la Seine-et-Marne soit contrainte de rendre des postes lors de la carte scolaire 2024.